

Pensions : état des lieux

Le ministre de la Défense Steven Vandeput et un représentant du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine ont rencontré vendredi les syndicats dans le cadre du dossier des pensions. Après la fin de la réunion, ils ont fait parvenir le communiqué de presse suivant:

Pension des militaires :

Rencontre constructive entre gouvernement et syndicats

Ce vendredi 25 novembre, le Ministre de la Défense et une représentante du Ministre des Pensions ont participé conjointement à une réunion avec les organisations syndicales lors de laquelle ils les ont invité à participer aux discussions visant à définir les modalités de mise en oeuvre de la réforme relative à la pension des militaires.

Le Ministre de la Défense, Steven Vandeput et le Ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine ont réaffirmé le fait que la suppression du régime actuel de pension des militaires n'interviendra que lorsque les nouvelles dispositions visant à prendre en compte la pénibilité dans la détermination des droits de pension seront adoptées.

Ils soulignent qu'il y a par ailleurs un espace de négociation qui doit permettre de définir des dispositions transitoires visant à prendre en compte certaines situations, en particulier celle des militaires proches de la pension, celle de ceux ayant déjà effectué une partie importante de leur carrière ou encore celle de ceux qui bénéficient de mesures transitoires décidées dans le cadre de réformes antérieures.

Enfin, les tantièmes préférentiels actuels, qui sont utilisés pour le calcul de la pension, seront maintenus pour toute la partie de la carrière antérieure à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible

Daniel Bacquelaine, Ministre des Pensions : « *La suppression progressive du régime spécial accordé aux militaires n'interviendra pas avant l'adoption de la réforme visant à prendre en compte la pénibilité dans la détermination des droits de pension. Elle se fera par ailleurs dans le respect de la concertation sociale qui doit permettre la définition de mesures transitoires* ».

Steven Vandeput, Ministre de la Défense : « La réforme des pensions est un défi majeur pour le département de la Défense. En tant que ministre compétent, je ferai tout ce qui est possible de faire pour façonner l'avenir que la Défense mérite, tant en terme de personnel qu'en terme d'investissements. Avec les syndicats, des mesures transitoires seront élaborées pour le personnel et, en même temps, des solutions sont recherchées pour également mettre en oeuvre la vision stratégique ».

Une information fiable est très importante lors d'un processus de changement. Par conséquent, nous tenons à vous informer correctement de manière à mettre fin à certains malentendus:

1. Votre retraite:

En 2030, la population sera retraitée à 67 ans. En tant que militaire, vous serez en mesure de partir à 63 ans si vous avez une carrière complète de 42 ans. La pénibilité de certaines professions pourrait éventuellement avoir un effet d'atténuation supplémentaire.

2. Votre contribution à votre pension:

En tant que militaire, et comme les autres travailleurs, 7,5 % de votre salaire sont utilisés pour financer votre pension et votre pension de survie. Ni plus, ni moins.

3. Votre calcul de la pension et votre pension:

- a. Personne ne recevra une pension inférieure pour une carrière complète. Ce sera probablement le contraire.
- b. Pour la plupart des militaires, la pension pour une carrière complète est calculée sur une moyenne des salaires des dix dernières années et selon le fractionnement

Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible



37,5/50 (le tantième avantageux). Ce système sera remplacé par un nouveau système qui tiendra compte des résultats de la prise en compte de la pénibilité. En attendant, rien ne change.

- c. Tout ce que vous avez cotisé jusqu'à ce jour pour votre pension sera maintenu. Vous ne perdez donc rien. Par exemple, si vous avez aujourd'hui 25 ans de carrière, cette période sera calculée selon le système qui est toujours en vigueur actuellement.

4. Le dialogue social:

Des réunions sont organisées avec les syndicats au sujet des mesures transitoires, du travail faisable et des mesures d'accompagnement pour le personnel souhaitant réorienter sa carrière tant au sein de la Défense qu'hors Défense (mobilité et outplacement)

Nous promettons de vous informer régulièrement des évolutions de ce dossier pensions.



*Marc Compagnol
Général
Aide de camp du Roi
Chef de la Défense*



*Steven Vandeput
Ministre de la Défense,
Chargé de la Fonction publique*

Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible

